



COMMUNIQUE FINAL

Les 11 et 12 Août 2022 s'est tenu à l'hôtel Relais Porte Mayo de Maroua, l'atelier d'implication des différentes parties prenantes dans le projet de sédentarisation des transhumants dans le Mayo Rey.

Y étaient présents les participants suivants :

- Mme la Déléguée Régionale du MINEPIA du Nord ;
- Mme la Déléguée Régionale du MINEFOP du Nord ;
- M. le Délégué Régional du MINADER du Nord ;
- M. le Délégué Régional du MINJEC du Nord ;
- M. le Délégué Régional du MINFOF du Nord qui s'est excusé ;
- M. le représentant du Délégué Régional du MINEDUB du Nord ;
- M. le représentant du Délégué Régional du MINESSEC du Nord ;
- M. le représentant du Délégué Régional du MINDCAF du Nord ;
- M. le Conservateur du Parc National de Bouba-Ndjidda ;
- M. le représentant de Mme le Maire de Madingring ;
- M. le représentant du Directeur de l'Ecole de Faune de Garoua ;
- M. le représentant de Sa Majesté le Lamido de Rey Bouba ;
- M. le Chef du Projet GIZ-BSB-Yamoussa 2 ;
- M. le Chef de Mission de DFS ;
- M. le Coordonnateur technique du PFBC ;
- Mme la Coordinatrice de Projets de GIZ Côte d'Ivoire
- M. et Mme les Conseillers techniques de la GIZ ;
- MM. et Mmes les Experts commis pour l'étude de faisabilité du projet de sédentarisation des transhumants.

L'atelier avait pour objectifs d'impliquer les différents acteurs à la mise en œuvre du projet ci-dessus cité et de déterminer les possibilités de collaboration en vue de la bonne réalisation de ce projet.

L'atelier s'est articulé autour des points suivants :

- Cérémonie d'ouverture de l'atelier ;
- Présentation de divers exposés ;
- Détermination du niveau de collaboration avec les sectoriels dans le cadre du projet de sédentarisation des transhumants dans le Mayo Rey ;
- Ebauche d'une feuille de route consensuelle ;
- Cérémonie de clôture de l'atelier.

I. Cérémonie d'ouverture de l'atelier

Le Chef du Projet GIZ-BSB-Yamoussa 2 s'est félicité de la présence des différents acteurs à l'atelier et leur a souhaité une cordiale bienvenue à Maroua. Il a expliqué le contexte qui a prévalu à la formulation du projet de sédentarisation des transhumants dans le Mayo Rey. Après quoi, il a souhaité que les participants donnent du leur pour que le projet puisse être viable et durable.

II. Présentation de différents exposés

2.1 Présentation sommaire du Projet GIZ/BSB/Yamoussa 2

L'expert technique de la structure a présenté le Projet aux participants comme relevant de la coopération technique qui s'occupe des activités autour des aires protégées sous la responsabilité de la GIZ. Alors qu'un autre projet s'occupe des activités à l'intérieur des aires protégées et financé par la KfW. Il s'est appesanti sur les objectifs, les activités réalisées et le bilan à la fin de la deuxième phase du Projet GIZ/BSB/Yamoussa 2 prévue en octobre 2022.

2.2 Présentation sur la transhumance et l'expérience du BSB

Cette présentation du Chef de Mission du bureau d'étude DSF. A propos du contexte du BSB Yamoussa, il a rappelé un certain nombre de points notamment :

- Une pression pastorale très forte dans le complexe ;
- Les populations riveraines pratiquent à 100% l'agriculture et à 80% l'élevage ;
- Les éleveurs sédentaires sont plus nombreux et leur cheptel est 5 fois moins important que celui des transhumants.

Le Chef de mission a également expliqué qu'une étude exhaustive sur la transhumance au sein du complexe BSB Yamoussa a été réalisée par 5 consultants et est disponible en 4 tomes. Cette étude décrit la typologie des conflits et indique les contraintes majeures identifiées. Une énumération de divers textes règlementaires permet d'accéder à un grand nombre d'ouvrages relatifs à la transhumance.

L'exposé aborde les propositions de solution au problème de la transhumance et une contribution sur le rôle de la chefferie traditionnelle dont il vaudrait mieux d'en faire un partenaire. L'exposé se conclut par l'affirmation que la sédentarisation ne remet pas en cause la mobilité d'une partie de la famille et du troupeau durant toute l'année ou une période précise et qu'il faut tenir compte de cette réalité.

2.3 Comment atténuer les conflits d'utilisation des ressources entre les différents groupes riverains (autour) du complexe transfrontalier BSB

L'exposé du Conservateur du PNB est l'amorce d'une contribution de grande envergure qui va bientôt avoir lieu à travers le Centre pour le Développement Rural (SLE) de l'Université de Berlin en Allemagne. L'étude programmée concernera la Région du Nord au Cameroun et celle du Mayo Keybi au Tchad. C'est une approche qui consiste à rassembler les différentes parties prenantes en vue de rechercher une vision commune et une synergie d'actions. L'étude à mener prendra en compte 3 niveaux :

- National ;
- Régional ;
- Local (niveau terrain).

2.4 Aperçu de la situation des Droits de l'homme et position de la chefferie traditionnelle dans le Mayo Rey

Le Président des tribunaux de Tcholliré et du Mayo Rey a commencé par rappeler que la chefferie traditionnelle et les Droits de l'Homme ne sont pas des concepts antinomiques. La première expression doit son existence à la seconde et trouve son fondement dans la seconde. Il a abordé son sujet sur deux principaux angles : les fondements juridiques et l'état des lieux.

2.4.1 Les fondements juridiques

S'agissant de la chefferie traditionnelle il faut déjà reconnaître qu'elle est une structure sociale de commandement traditionnel du Droit Ecrit ayant pour règles de fonctionnement les us et coutumes. **C'est une entité auxiliaire à l'Administration Territoriale.** Différentes sources de droit reconnaissent son existence entre autres :

- Constitution du Cameroun ;
- Déclaration Universelle des Droits de l'homme ;
- Convention des Nations Unies Contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- Convention de l'OIT sur l'abolition du travail forcé ;
- Convention relative au droit de l'enfant ;
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes ;
- Charte Africaine des Droits de l'Hommes et des Peuples ;
- Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant ;
- Loi No 90/053 du 19 Décembre 1990 sur la liberté d'association ;
- Loi No 2011/024 du 14 Décembre 2011 sur le Trafic et la Traite des Personnes ;
- Loi No 2006/015 du 29 décembre 2006 portant organisation judiciaire de l'Etat et ses textes modificatifs subséquents ;
- Décret No 69/DF/544 portant organisation judiciaire et la procédure devant les juridictions traditionnelles ;
- Décret No 77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles

2.4.2 Etat des lieux

Il est important de remarquer que l'organisation sociale en générale et celle du Mayo-Rey en particulier obéit à la structuration républicaine. C'est pour cette raison que dans le Département il y'a tous les démembrements chapeautés par la Préfecture.

En aucun cas la Chefferie Traditionnelle n'est opposée aux services étatiques ; elle a son intra-organisation. En tant qu'auxiliaire de l'administration, elle contribue au

respect des droits de l'homme et de liberté ainsi qu'à la sauvegarde de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens.

En fait de rappel historique, toutes les tribus ont toujours fonctionné sur une organisation sociale traditionnelle avant l'avènement des Etats modernes. Les appellations de ces chefferies traditionnelles varient d'une tribu à une autre.

S'agissant de la chefferie de Rey-Bouba, celle-ci prend naissance dès le XVIIe siècle et s'est consolidée au XVIIIe siècle. Depuis une quarantaine d'années, environ 5000 déplacés internes convergent vers le Mayo-Rey pour s'y installer. A l'heure actuelle par exemple, il y a 40.200 réfugiés centrafricains dans la zone sans compter les Tchadiens dont le nombre plus élevé n'est pas précisé.

Sans exagération, un projet de sédentarisation qui s'entendrait comme une sorte de limitation de la mobilité d'une partie des éleveurs, réduirait à coût sûr les risques dans les aires protégées, l'insécurité et autres conflits.

En conclusion, la Région du Mayo-Rey est un havre de paix. Plus de 300 braconniers ont été condamnés par les tribunaux de Tcholliré et Rey-Bouba sans interférence de la chefferie traditionnelle.

2.5. Présentation du projet de sédentarisation des transhumants dans le Mayo-Rey

Le modérateur de l'atelier a présenté cet exposé à travers les points suivants :

- Contexte d'intervention et description sommaire du projet ;
- Vision du projet ;
- Buts ;
- Résultats attendus ;
- Groupe cible et durée du projet ;
- Indicateurs de réussite du projet ;
- Types d'apprentissage à mettre en œuvre dans le centre.

Il a conclu son propos en expliquant que 90% du montant de réalisation de ce projet proviendra de la partie allemande alors que le reste est considéré comme la contribution des bénéficiaires.

2.6 Etat actuel de la préparation du projet de sédentarisation

Le modérateur a présenté les principaux points de la préparation de la mise en place de l'équipe chargée de la faisabilité de l'étude du projet sus indiqué ainsi qu'il suit :

- Casting des 8 Experts pressentis ;
- Réunion d'imprégnation du projet ;
- Réunion d'implication des parties prenantes dans le projet ;
- Suite du processus et agenda ;

Cette section n'a pas fait l'objet de discussion particulière.

2.7 Transhumance et genre dans le BSB

La Coordinatrice de Projets GIZ Cote d'Ivoire a mis l'accent sur les difficultés dont font face les femmes par rapport au phénomène de la transhumance et de la nécessité de ne pas perdre de vue la question du genre et des jeunes dans la mise en œuvre du projet de sédentarisation.

Elle a relevé que : tout le monde contribue à la vie domestique organisée autour du troupeau. Ce sont des familles ou des groupes de familles qui forment l'unité transhumant. La sédentarisation des populations transhumantes croît depuis quelques années, dû à la volonté politique des décideurs à adapter leur système d'élevage et le maintien de la pratique de la transhumance. Malgré les avantages tirés de la sédentarisation, il est important de chercher à comprendre comment le propriétaire du bétail et la femme contribuent à améliorer la productivité (agricole+laitière) et à gérer les parcours bornés de petite surface et grands parcours. A cet effet, il faudrait :

- Promouvoir des activités communautaires et génératrices de revenus (nexus élevage et agriculture) qui permettront d'améliorer l'intégration et la cohésion sociale, ainsi que de stimuler le tissu économique au sein des communautés transhumantes ;
- Renforcer la capacité des communautés à faire face aux chocs sociaux, économiques et environnementaux. Surtout les sensibiliser sur la question migratoire des pasteurs permettant ainsi d'adresser des réponses adaptées, concertées et cohérentes à la problématique de transhumance ;

- Accompagner l'établissement de comités de gestion garants de la durabilité des actions prioritaires et de la gouvernance des ressources naturelles au service du plus grand nombre.
- promouvoir les modes de gouvernance efficaces de la transhumance transfrontalière.

A la suite de cette intervention, le coordonnateur technique du PFBC est revenu sur la nécessité d'associer le cadre politique et diplomatique dans la gestion de la transhumance apaisée et la mise en place des projets d'envergure. Il a ajouté qu'il est nécessaire de tenir compte de l'avis de toutes les parties prenantes dans le développement du projet.

2.8 L'expérience du LYCEE TECHNIQUE PROFESSIONNEL AGRICOLE DE LAGDO

Le représentant du MINESEC a rendu compte de ce que cet établissement existe depuis trois ans et forme des apprenants dans deux filières (Production Animale et Production Végétale) réparties en six spécialités.

A ce jour 300 jeunes fréquentent cet établissement et des collaborations sont souhaitées avec différents partenaires.

III. Détermination du niveau de collaboration avec les sectoriels dans le cadre du projet de sédentarisation des transhumants dans le Mayo Rey

Les parties prenantes existantes ont exprimé les points de collaboration avec le projet de sédentarisation des transhumants ainsi qu'il suit :

Pour le MINADER :

- Contribution à la mise en place des formations agropastorales ;
- Mise à disposition des enseignants ;
- Organisation des voyages d'échange avec d'autres centres de formation ;
- Mise en place des cultures fluviales ;
- Mise en place de certaines cultures maraichères ;
- Organisation de divers appuis conseils ;
- Production de la fumure organique en collaboration avec le MINEPIA.

Pour le MINEPIA :

- Mettre à disposition du centre des textes et règlement sur la transhumance ;
- Mettre à disposition les outils de collecte de données sur la surveillance des maladies ;
- Accompagnement du centre sur la technique de prélèvement de l'échantillon de survenue d'une épizootie ;
- Formation sur la technique de production des cultures fourragères ;
- Valorisation des sous-produits du lait ;
- Mise en place des unités d'embouche bovine ovine ;
- Formation sur les techniques d'ensilage ;
- Elevage naisseur ;

Pour MINEFOP

- Assurer les curricula ;
- Homologation des diplômes (APC) ;
- Mise en place des cadres de concertations.

Pour MINESEC

- Inspection pédagogique pour renforcer les capacités

Pour MINEDUB

- Participation à l'élaboration des curricula

Pour MINFOF

- Une meilleure gestion de la transhumance dans le strict respect des aires protégées ;
- Nécessité pour les riverains de bien spécifier leurs besoins pour qu'ils soient pris en compte dans le processus d'élaboration des plans d'aménagement/gestion des aires protégées afin que ces documents cadres précisent les usages possibles.
- Participation à l'élaboration des curricula
- Participation aux formations

Pour MINDCAF

Les différentes modalités d'acquisition des parcelles à travers :

- L'Etat ;
- Les municipalités et ;
- Les chefferies traditionnelles.

Au terme de cet atelier, des résolutions et recommandations ont été faite à l'attention du projet BSB :

Une résolution :

- Changer le nom du projet de sédentarisation des transhumants dans le MAYO REY en **projet d'appui à la gestion de la transhumance dans le MAYO REY** ;

Des recommandations

- Adopter une approche pluridisciplinaire et multi sectorielle dans l'élaboration du projet afin de promouvoir les synergies et mutualisation des efforts des acteurs clés de la transhumance dans le BSB ;
- Inclure les aspects d'investissement dans le design du projet ;
- Chercher des consensus politico-stratégiques, diplomatiques et traditionnelles pour des Accords afin d'encadrer les actions transnationales coordonnées et multisectorielles en vue de tacler les défis et enjeux de la transhumance ;
- faire une radioscopie des textes et lois des pays et accords informels-traditionnels (us/coutumes des peuples) afin d'identifier les axes complémentaires pour une gestion efficace de la transhumance ;
- renforcer la participation active des parties prenantes dans le processus de développement du projet y compris les OSCs, les peuples autochtones, les femmes, les jeunes et les acteurs charismatiques traditionnels.

Les participants reconnaissent que les objectifs de l'atelier ont été atteints. Ils remercient la Coopération pour l'organisation dudit atelier et exhortent l'Allemagne à accélérer le démarrage du projet.

IV. CEREMONIE DE CLOTURE

Dans son mot de clôture, le Chef de Projet a félicité les participants pour leur présence à l'atelier, la qualité des interventions et pour les résultats auxquels ils sont parvenus. Il a ensuite exhorté toutes les parties prenantes à tout mettre en œuvre pour que la préparation de l'étude de faisabilité du projet de sédentarisation des transhumants soit une réussite totale et relever le défi qu'il n'est pas toujours nécessaire de commettre des internationaux à la réalisation des travaux pour lesquels une expertise nationale existe.